

Objet du contrat

Le Club Nautique Morgien, propriétaire de plusieurs dériveurs de type *Optimist, RS Féva, 420, Laser*, 29er et *Nacra 15* met en location des bateaux à l'attention de ses membres dans le cadre de ses activités. A conclusion du contrat, le bateau est attribué à l'usage exclusif du signataire du présent contrat (ou du junior s'il est mineur).

Obligations du locataire

Le locataire d'un bateau ainsi mis à disposition est responsable du matériel qui lui est remis, de son entretien et, en fin de contrat, de sa restitution en parfait état, compte tenu de l'usure normale due à l'utilisation du bateau. A noter qu'un jeu de voile complet, d'entraînement, est remis avec le bateau au début du contrat de location. Au terme de la location, un jeu de voile d'entraînement, en bon état, doit être restitué.

Le locataire est tenu d'entretenir le matériel, voiles comprises, dans toutes les règles de l'art et de faire réparer tout dégât survenu suite à une négligence ou un accident. En cas de sinistre, celui-ci doit immédiatement être annoncé au CNM. Toute réparation est organisée exclusivement par le CNM, à la charge du locataire (ou de l'assurance) après discussion entre les parties.

En régate, le locataire doit s'inscrire sous le nom du CNM.

Assurances

Les bateaux sont assurés en casco totale avec une franchise de CHF 500.- et en responsabilité civile (RC) sans franchise.

La franchise de l'assurance casco est à la charge du locataire. Elle est due pour chaque sinistre.

En outre, les locataires sont tenus d'avoir une assurance RC privée couvrant les risques liés à la responsabilité civile du locataire à hauteur de CHF 5'000'000.- au moins.

Tarif de location hors taxe (pour les locations à la saison)

Les tarifs de location, hors taxe, sont les suivants :

s tarrie de recation, more taxe, com reconstruite.				
-	1. Optimist Ecole de sport:	participation à l'assurance 25 + CHF 200		
-	2. Optimist Pré-compétition :	participation à l'assurance 35 + CHF 250		
-	3. Optimist Compétition (âge < 3 ans):	participation à l'assurance 100+ CHF 400		
-	4. RS Féva	participation à l'assurance 140 + CHF 200 par équipier		
-	5. 29er	participation à l'assurance 200 + CHF 600 par équipier		
-	6. 420	participation à l'assurance 110+ CHF 400 par équipier		
-	7. Laser	participation à l'assurance 110+ CHF 400		
-	8. Nacra 15 Compétition	participation à l'assurance 335+ CHF 850 par équipier		

Caution

Une caution doit être versée lors de la prise en charge du bateau. Elle peut être utilisée par le CNM pour couvrir les frais de remise en état (hormis usure normale) en fin de saison, si la restitution n'est pas faite en bonne et due forme (décharge signée par le chef de base du CNM).

La caution se monte à CHF 250.-, pour les catégories 1 à 4, elle est restituée en fin de contrat si elle n'a pas été utilisée. La caution se monte à CHF 500.-, pour les catégories 5 à 8, elle est restituée en fin de contrat si elle n'a pas été utilisée. Pour les familles de plusieurs enfants, une seule caution est demandée pour l'ensemble des bateaux loués.

Durée du contrat

Le contrat est conclu dès réception du montant de la location, caution incluse et dure jusqu'au 31 août de l'année qui suit.

Il peut être renouvelé d'année en année.

En cas de non-respect des clauses du contrat, le CNM se réserve le droit de résilier le présent contrat.

Type et état du bateau loué

Observations a noter derrière cette page

Prise en charge

- Bateau : Optimist (ES □ / PC □ / C □) / /RS / 420 / Laser/29er, Nacra 15	
- Pris en charge le :	
- Contrat de location pour la période du : au : au :	
- Signatures	
- Le locataire : Le Chef de base :	
Restitution	
- Bateau restitué le (remarques éventuelles, voir au verso	□)
- Signatures	•
- Le locataire : Le Chef de base :	